



X:\Bureau\Bâtiments & infrastructures communales\Halle des fêtes de Damvant\Règlement et conditions Halle des Fêtes Damvant dès le 01.10.2022 avec lave-vaisselle.docx

Règlement et conditions de location pour la halle des fêtes de Damvant

Madame, Monsieur,

Conformément à votre réservation, nous vous remettons par la présente le règlement et conditions de location pour la halle des fêtes de Damvant, que vous approuvez ainsi tacitement.

1. Toute réservation est soumise à un paiement préalable de CHF 100.00, déductible de la facture finale, mais non remboursable en cas d'annulation.
2. La facture finale sera établie après la reddition des locaux.
3. Nuitée hors taxe de séjour : CHF 10.00/adulte et CHF 5.00/enfant jusqu'à 16 ans.
4. Chambres : CHF 20.00/personne.
5. CHF 20.00/jour pour utilisation du chauffage électrique.
6. Nettoyage des locaux par la concierge : CHF 40.00/heure.
7. Taxe de séjour en sus : CHF 2.00/adulte.
8. Les tables ne peuvent pas être utilisées à l'extérieur.
9. Un grill pour 50 personnes peut être mis à disposition, compris dans le forfait de location. Il est situé dans un local fermé à clef et sous la responsabilité du locataire en cas de vol ou perte. Après usage, refroidi et nettoyé, il ne doit pas rester à l'extérieur ou devant la porte d'entrée, mais rangé dans son local fermé à clef.
10. Sac de couchage obligatoire pour l'usage des dortoirs et chambres.
11. Déchets à reprendre par le locataire.
12. Lave-vaisselle à lavage rapide, sans vidange de l'eau.

Règlement tarifaire

Tarif de location de la salle inclus cuisine et WC		
Durée	Sociétés locales	Sociétés extérieures
Soirée	CHF 180.00	CHF 220.00
Journée	CHF 200.00	CHF 270.00
Soirée + lendemain	CHF 230.00	CHF 350.00
Week-end : vendredi dès 13h00 au lundi à 08h00	CHF 350.00	CHF 500.00
Dès jeudi au lundi 08h00	CHF 500.00	CHF 600.00

Utilisation des dortoirs et/ou chambres, avec douche, en sus			
Par nuitée, hors taxe de séjour :			
Dortoirs :	CHF 10.00 / adulte	CHF 5.00 / enfant jusqu'à 16 ans	Chambres : CHF 20.00 / adulte ou enfant

Tarif de location de l'ensemble des infrastructures pour les écoles	
Par personne (y compris enfants, moniteurs et responsables) toutes taxes comprises	CHF 8.00 / jour

Ainsi arrêté par le Conseil communal de Haute-Ajoie en séance du 06.10.2022 pour une entrée en vigueur au 01.10.2022.

Au nom du Conseil communal de Haute-Ajoie
 Le Président : Michel Baconat
 L'Administrateur : Emilien Queloz



Va à :

- o Locataire
- o Monsieur Ismaël Vuillaume, conseiller communal de Haute-Ajoie, par courriel
- o Madame Annick Joliat, concierge, par courriel